

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 30/11/2022

Le mercredi 30 novembre 2022 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mercredi 23 novembre 2022, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Oliver FERNOUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Roland BERNARD, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO.

DEPOTS DE POUVOIR : M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET
Mme Stéphanie STAN pouvoir à Pauline GROSJEAN
Mme Nathalie CARLINO pouvoir à M. Olivier FERNOUX

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/10/2022

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus. Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 30 novembre 2022.

Pour notre séance de ce jour, je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 19 octobre 2022 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Nous avons à l'ordre du jour de cette séance 17 délibérations.

02/22/390 Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale (SPL) Métropole de Lyon Aménagement Construction - Désignation des représentants de la Ville de Lyon.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Mairie de Villeurbanne partagent les mêmes préoccupations pour la réalisation de leurs équipements et aménagements. Les trois collectivités se sont rapprochées pour mener une réflexion sur la mutualisation possible de moyens permettant de réaliser leurs projets d'investissement. Elles ont ainsi décidé de se doter d'un acteur opérationnel commun à travers l'outil de la société publique locale. Cette SPL sera dédiée aux opérations de construction, de rénovation et d'aménagement d'ensembles immobiliers et d'espaces publics.

La SPL est créée en complémentarité avec la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), spécialiste des métiers de construction et d'aménagement. Sa dénomination sociale est : SPL Métropole de Lyon Aménagement Construction (SPL MLAC). Elle a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations de construction d'amélioration du bâti, de rénovation, de réhabilitation, de restructuration.

Dans ce cadre, la SPL pourra se voir confier toute mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les études préalables nécessaires. Cela concerne :

- Les établissements locaux d'enseignement
- Les écoles maternelles et élémentaires
- Les établissements sportifs et culturels
- Les projets d'aménagement du patrimoine, des espaces naturels et des espaces verts
- Les bâtiments et équipements des services de mobilité
- Etc...

La Ville de Lyon souhaite avoir recours à la SPL MLAC pour lui confier, entre autres, la rénovation du groupe scolaire Lamartine ainsi que celle de l'EAJE Quivogne (concernant le 2^e arrondissement).

Ainsi :

- La Métropole de Lyon détiendra 61,54% de la SPL (320 actions) pour un montant initial de souscription de 320 000€
- La Ville de Lyon détiendra 30,77% de parts (160 actions), pour un montant initial de 160 000€
- La Ville de Villeurbanne détiendra 7,69% (40 actions) pour un montant initial de 40 000€.

Selon un chiffrage prévisionnel, le chiffre d'affaires généré est estimé à 300 000€ en 2023 et jusqu'à 1 000 000€ en 2028.

Les statuts prévoient également la possibilité de cession de 57 actions à des communes de la Métropole. Le conseil d'administration sera composé de 13 membres à sa création, dont 8 membres représentant la Métropole, 4 membres représentant la Ville de Lyon et 1 membre représentant la Ville de Villeurbanne.

Cette délibération vise à désigner les 4 représentants de la Ville de Lyon, ainsi qu'à approuver la création de cette SPL, ses statuts et son capital social.

M. Lungenstrass : Je voulais dire quelques mots sur cette délibération qui est importante parce que, comme tout le monde le sait, notre majorité a une ambition particulièrement forte en matière de rénovation du patrimoine municipal. La Ville de Lyon hérite d'une vraie dette patrimoniale que ce soit au niveau des écoles mais également des établissements recevant du public. L'ambition est vraiment de rénover au maximum les écoles, en particulier les établissements des jeunes enfants et les lieux culturels. Dans cette délibération, pour ce qui concerne le 2^e arrondissement, il y a l'école Lamartine et la crèche Quivogne. Il faut bien voir que concernant l'école Lamartine cela s'inscrit dans un projet plus global avec une rénovation et notamment l'agrandissement de la cour qui est particulièrement petite par rapport au nombre d'enfants. Cette cour qui pourra également être végétalisée. Il y a eu une grande concertation avec les parents d'élèves l'année passée sur le sujet avec un taux de participation très important. Je me réjouis qu'on se dote d'un outil particulièrement efficace que sera cette SPL Métropole de Lyon Aménagement Construction qui permettra d'avancer en parallèle sur nos projets de rénovation du patrimoine pour justement engager tous ces travaux-là.

M. le Maire : En tous les cas ce que l'on voit avec la création de cette SPL, c'est l'arrivée d'une certaine opacité sur les opérations. C'est ce que la SPL va pouvoir permettre : des marchés publics simplifiés, peu de compte rendu à l'opposition, peu de compte rendu dans les assemblées démocratiques. Finalement c'est un peu la face cachée de cette SPL. A noter d'ailleurs qu'on a l'AEJE Quivogne qui a vocation à rentrer dans le champ de compétences de cette SPL, alors même qu'on a déjà la SPL Lyon Confluence qui est compétente pour le faire. On le voit bien, c'est une couche supplémentaire et donc là-dessus notre groupe votera contre cette délibération.

M. Fernoux : Dans cette SPL, il y a quand même deux gains significatifs. Le premier est de pouvoir absorber des pics d'activités et le deuxième, de pouvoir avancer simultanément sur plusieurs fronts donc plus rapidement sur plusieurs fronts.

M. le Maire : Parce que pour vous la SERL n'était pas suffisamment efficace ?

M. Fernoux : Ça, je ne serai pas dire, je ne connais pas assez tous ces dossiers. Ce que je dis, c'est que, plus on mutualise les forces vives, mieux c'est selon mon avis.

M. le Maire : Aujourd'hui il y a déjà une SERL qui existe, qui est compétente sur le sujet, qui fait la même chose et une SPL Confluence. En fait c'est un 3^e acteur qui vient faire la même chose, c'est ça la réalité.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENESTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/391 Autorisation de la Société Publique Locale Métropole de Lyon Aménagement Construction à constituer un groupement d'intérêt économique avec la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération fait suite à la précédente qui vous a été présentée.

La complémentarité des activités de la SPL avec la société d'équipement du Rhône et de Lyon rend possible la mise en commun de moyens techniques et humains entre les deux structures, par le biais d'un groupement d'intérêt économique.

La SPL bénéficierait ainsi immédiatement de l'expertise de la SERL et pourrait optimiser les ressources des fonctions support ; la SERL disposerait d'un ensemble de moyens humains et matériels pour exploiter ses activités actuelles et pourrait également optimiser les ressources.

Le GIE est une structure juridique dotée de la personnalité morale et de la pleine capacité juridique, il ne nécessite pas la constitution d'un capital social. Il permet à ses membres de mettre des moyens en commun, tout en conservant leur indépendance juridique.

L'objet de la présente délibération est de donner l'accord exprès de la Ville de Lyon pour qu'un Groupement d'intérêt économique soit constitué entre la SERL et la SPL MLAC. Cet accord est donné au titre des sièges dont elle dispose au conseil d'administration de cette SPL.

Je vous invite une nouvelle fois à voter contre cette délibération.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENESTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/392 Démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement », refonte du plan d'actions climat-air-énergie et renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Ecologique ».

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : La présente délibération propose de prendre acte du cadre d'élaboration du contrat lyonnais pour le climat qui formalisera l'engagement de la Ville. Dans le cadre du programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 », les villes membres doivent présenter à la Commission un « Contrat lyonnais pour le climat ». Ce document doit intégrer trois composantes liées entre elles :

- Des engagements à 2030
- Un plan d'action à 2030
- Un plan d'investissement à 2030

Une première version de ce « contrat lyonnais pour le climat » sera établie en 2023 avec les partenaires du territoire, et sera actualisée les années suivantes. Il articulera deux volets :

- Un contrat territorial global
- Des contrats par structure membre

En ce qui concerne la refonte du plan climat, le Plan climat de la Ville de Lyon constituera le contrat propre à la Ville de Lyon au sein du Contrat lyonnais pour le climat. Sa nouvelle version comptera une trentaine d'actions quantifiées regroupées en cinq ambitions :

- Une ville rénovée et renouvelée
- Une ville sobre
- Une ville apaisée
- Une ville nature et résiliente
- Une ville inspirante

Enfin, cette délibération concerne aussi le renouvellement du label Territoire engagé pour la Transition Ecologique. Ce renouvellement implique de définir les objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES, la stratégie de mise en œuvre envisagée et les indicateurs de suivi de ces politiques sectorielles.

Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/393 Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 912,65 euros HT.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Le service des salles municipales et des locaux syndicaux gère 6 salles de spectacles : la salle Albert Thomas à la Bourse du Travail, la salle Paul Garcin, la salle Victor Hugo, la salle Edouard Herriot au Palais de la Mutualité et les salles Molière et Witowski au Palais de Bondy.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général et de la promotion de l'intérêt local culturel, il vous est proposé d'accorder les gratuités des frais de location et/ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes détaillés dans le tableau annexé. Le montant total des frais s'élève à 25 912,65€ HT.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/394 Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je ne vais pas détailler ce dossier, il a été largement débattu et vous connaissez tous notre avis sur cette mesure qui va être quand même assez excluante pour les ménages les plus modestes. Pour information, les gens vont être accompagnés. Les ménages les plus modestes auront une aide variant entre 500 et 2000 euros pour changer leur véhicule d'ici 2023. Ce seront des gens qui gagneront moins de 19 000 euros par an. Je vous laisse imaginer leur possibilité d'acheter un véhicule neuf. Cette extension de la ZFE est quand même mal préparée et pas très bien anticipée. Je vous demanderai de voter contre cette délibération.

M. Lungenstrass : Je vais refaire un point sur ce qu'est la ZFE. D'une part, c'est un dispositif visant à améliorer la qualité de l'air. Comme vous le savez, l'OMS l'année dernière a baissé d'une manière assez drastique ses seuils recommandés en matière de particules fines et de dioxyde d'azote. Aujourd'hui, on est dans une situation particulière mortifère. L'agence européenne pour la santé a publié il y a une semaine les données pour 2020 : 238 000 morts prématurés dans l'Union Européenne liés à la pollution de l'air. A Lyon, on peut vous donner un autre chiffre, il y a 1/3 des enfants qui a une maladie respiratoire liée à la pollution de l'air. Je crois que c'est assez clair.

Du coup, ces ZFE ont 2 parties, d'abord une partie réglementaire, l'Etat nous oblige à mettre en place ces zones à faibles émissions pour les particuliers et nous avons franchi la première étape au 1^{er} septembre avec la partie applicative pour le 1^{er} janvier 2023 sur les critères 5. Il y aura un calendrier progressif sur cette ZFE avec l'année d'après les critères 4, l'année encore d'après pour le 1^{er} janvier 2025, les critères 3 et enfin pour le 1^{er} janvier 2026 les critères 2. Pourquoi aller un cran au-delà de la loi ? Je rappelle que l'Etat est condamné sur le sujet de la pollution de l'air et nous n'atteindrions pas les objectifs fixés par l'Union Européenne si nous n'allions pas jusqu'à l'étape critère 2. Cela vaut par ailleurs aussi pour la ville de Paris et un certain nombre d'autres métropoles. C'est bien l'objectif d'améliorer la qualité de l'air d'une manière significative pour tout le monde sur ce sujet-là. En matière d'accompagnement, il y a tout ce qu'on mène en matière de transition, d'investissement sur les transports en commun, les questions d'auto partage, les questions de vélos, de covoiturages, etc. Il y a aussi un accompagnement avec l'agence des mobilités qui a ouvert au mois de septembre au 120 rue Massena à Lyon 6^e. Elle est disponible par téléphone et elle va se déplacer dans les différents territoires de la Ville de Lyon ou dans les différents territoires de la Métropole pour accompagner les personnes vers les différentes solutions qui existent. Il y a des aides de la Métropole de Lyon, les aides de l'Etat (bonus écologique, les primes ZFE, aides contre « mise au rebut des véhicules »). Cela se chiffre à plus que ce que vous avez dit cher Jean-Stéphane. Par ailleurs, effectivement la Métropole de Lyon met en place des aides et des dérogations pour une grande partie de la population. Ce seuil de 19 600 euros de revenus de référence par part, c'est important de dire par part, car cela ne correspond pas à ce qu'on a sur sa fiche de paie. Ce seuil correspond à 70% de la population de la Métropole qui pourra bénéficier des aides en fonction du revenu ainsi que des dérogations. On a une dérogation, notamment qui décale de 2 ans la mise en application du calendrier pour les personnes concernées sur ce sujet-là. Cette dérogation est déjà en place pour l'étape critère 5 et elle sera en place pour les étapes suivantes. Sur ce sujet de l'amplification, on aura donc un périmètre central qui est celui aujourd'hui de la ZFE et un périmètre élargi qui concernera les autres communes. Cela permettra à toutes ces personnes-là de bénéficier des aides et des dérogations, sachant qu'il y a des aides mises en place pour changer de véhicule ou pour aussi accueillir un autre type de véhicule, type un vélo cargo ou autres. Il y a aussi nouvellement la mise en place d'un chèque mobilité. C'est-à-dire que contre la « mise au rebut d'un véhicule », on aura le droit à un temps d'abonnement de transport en commun ou un temps d'abonnement à de l'auto partage. Cela permet d'offrir un accès très large aux différentes solutions de mobilités qui existent. Juste pour remettre au point les choses sur la ZFE qui est un outil essentiel pour lutter contre la pollution de l'air.

M. le Maire : Merci. Evidemment nous ne sommes pas opposés au principe de la ZFE. Je pense qu'on a tous envie de vivre dans un air plus sain, on a tous envie de lutter contre les chiffres de ces maladies que vous avez évoquées, pour autant, le calendrier qui est le vôtre est aujourd'hui socialement insoutenable. Et vous êtes en train de vous en rendre compte parce que vous commencez à nous parler de dérogations, de plafonds, etc. On voit bien que les aides financières que vous avez mises en face de cette ZFE, ne permettront pas à nos 57% de véhicules sur le 2^e arrondissement de circuler sur ce périmètre ZFE. C'est quand même colossal. Dernière, on voit bien que les 500 ou 2000 euros d'aides, ajoutés peut-être à un chèque supplémentaire de l'Etat ne permettront pas de pouvoir acheter des véhicules électrique qui coûtent à minima 25 000 ou 30 000 euros. On voit bien qu'il y a un énorme delta entre la soutenabilité sociale de la mesure accentuée parce que vous avez voulu aller plus loin que la loi. En réalité, cette ZFE va devenir une zone à forte exclusion. Il est vraiment important que vous fassiez passer le message à vos collègues de l'exécutif métropolitain, de prendre en compte toutes ces personnes qui ne pourront pas demain se déplacer dans la Métropole. Aujourd'hui, ces personnes qui n'ont pas la possibilité de s'acheter le bon véhicule, ils ne le font pas parce qu'ils s'opposent à la ZFE, ils ne le font pas parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de le faire et c'est vraiment le sujet de fond sur lequel on espère que la Métropole reverra sa copie.

On voit que les dérogations commencent à arriver proche des élections. Je vous vois mal interdire à 60% des véhicules de l'agglomération de pouvoir circuler. Mais cette situation existe, et j'espère que vous reviendrez à moyen terme sur l'accentuation de cette ZFE.

M. Fernoux : Je suis allé tout à l'heure regarder les différents critères. Le critère 3, c'est toutes les voitures essences immatriculées avant 2005. Elles seront interdites le 1^{er} janvier 2025. La voiture aura 20 ans. Le critère 2, c'est toutes les voitures immatriculées avant 2010, avec les dérogations dont a parlé M. Lungenstrass, en 2028 la voiture aura 18 ans.

Je suis allé sur un blog des automobilistes pour trouver la durée de vie moyenne d'une voiture, c'est 12 ans. Du coup, il me semble qu'à l'heure actuelle, certes, c'est 57% mais je pense que d'ici 2025 ou 2028 ce chiffre sera beaucoup plus bas. Ensuite, on n'est pas forcément obligé d'acheter une voiture neuve. Typiquement il y a de très belles Peugeot 207 critère 1 qui peuvent être en occasion à moins de 3000 euros. C'était simplement pour amener un peu de nuance dans vos propos. Je pense que les trains régionaux auront un rôle primordial à jouer. On a tous entendu la fameuse annonce d'Emmanuel Macron, on espère qu'elle sera suivie de financement qu'on attend tous pour que la Région Auvergne Rhône Alpes, de votre cher Président Laurent Wauquiez puisse enfin investir massivement dans les trains régionaux. Je pense que tous les lyonnais ou les grands lyonnais de la Métropole ils n'ont qu'une envie, c'est d'aller au travail en transports en commun. Il faut que cela soit valable avec les transports régionaux et on espère que les financements viendront.

M. le Maire : Je sais que bon nombre de nos citoyens métropolitains se déplacent en transports en commun, quand ils fonctionnent, parce qu'il faut reconnaître que depuis que vous êtes arrivés, on a des pannes plus que régulières sur le métro A, B, C, D. Je sais que vous avez souvent tendance à vouloir taquiner M. Fernoux, mais n'oubliez pas aussi de dire qu'à partir de 2023 nos trains régionaux auront vocation à accueillir sur le périmètre métropolitain 30% de capacité supplémentaire et ça c'est un argument qui va dans votre sens. J'espère que vous serez le premier ravi de cette décision.

M. Lungenstrass : Je voulais ajouter certains éléments à ce que disait Olivier Fernoux, redire que les aides sont ouvertes pour les véhicules d'occasion également. Par ailleurs, en matière de voiture électrique sans citer de marques, mais il en existe à moins de 19 000 euros neuves avant les aides, ce qui revient effectivement avec l'ensemble des aides cumulées de l'Etat et de la Métropole à quelques milliers d'euros selon la situation financière du ménage concerné. Je voulais rajouter un dernier élément, on a entendu pendant la concertation et d'une manière très légitime, un certain nombre de personnes que ce soit des habitants de Lyon, de la Métropole ou de l'extérieur indiquant qu'ils avaient un usage très occasionnel de leur voiture. Ils l'utilisent une fois de temps en temps, une fois par mois par exemple pour aller quelque part en dehors de la Métropole ou pour un rendez-vous spécifique chez un spécialiste. Cela peut être également des personnes âgées qui utilisent leur véhicule d'une manière assez rare pour faire des courses particulières ou pour aller voir les petits-enfants. On a instauré aussi ce que l'on appelle une dérogation « petit rouleur » qui permettra à ces personnes de bénéficier de cette dérogation et de pouvoir aller jusqu'à 52 sorties par an avec le véhicule sans le changer parce que ce sont des usages qui sont rares et évidemment il n'y a pas d'intérêt pour ces usages rares de changer de véhicules.

M. le Maire : Il ne faut pas oublier comme vous dites, cela coûtera que quelques milliers d'euros ! Quand on voit à longueur de journée les sollicitations qu'on a de riverains, d'habitants qui n'arrivent plus à payer leur facture d'électricité. N'oubliez pas la soutenabilité de cette décision qui aura un impact quoi qu'il arrive sur notre Métropole.

M. Lungenstrass : On ne peut pas vouloir le beurre et l'argent du beurre. On ne peut pas se dire, comme vous l'avez dit, qu'on est pour la ZFE, qu'on souhaite avoir une qualité de l'air satisfaisante et en même temps ne pas vouloir créer de dispositifs qui le permettent. Nous souhaitons être à la hauteur de la question de la qualité de l'air, c'est pour cela que l'on construit une ZFE. C'est un enjeu de santé publique majeur dont on parle bien trop peu y compris au niveau national. Il est normal, que la collectivité mette en œuvre beaucoup d'investissements et d'accompagnements pour aider les personnes concernées y compris de manière très ciblée. C'est ce que l'on fait avec les dérogations et l'agence des mobilités.

M. le Maire : Bien sûr que l'on peut, il suffit de regarder les décisions européennes, si l'Europe dit demain de ne plus produire de véhicules thermiques Et donc finalement, plutôt que de venir imposer aux gens de changer leur véhicule, on prend une décision qui, alors certes, prendra peut-être plus de temps mais elle est progressive et je pense qu'elle est plus soutenable sur le long terme.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENESTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/395 Autorisation de la Société publique lyonnaise de mobilités et de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto à constituer un groupement d'intérêt économique.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Sur le principe, il n'y aurait pas de problème mais je tiens à rappeler quand s'est fondée la société publique lyonnaise de mobilités, la place réservée aux oppositions a été très petite et la représentativité n'était pas bonne. Cela pose un problème de représentation démocratique et du coup l'opposition ne siège pas dans la société publique lyonnaise des mobilités. Je vous demanderai de voter contre cette délibération.

M. Le Maire : C'est la délibération qui donne suite à celle que nous avons voté pour ceux qui ont suivi, et il y en a dans le public, le précédent conseil où nous avons créé justement cette SPL des mobilités. Notre position n'a pas changé, on continue dans l'opacité.

M. Fernoux : Sur le système opaque, on n'est quand même pas en Sicile, il y a quand même des marchés publics, il y a le droit public qui règne, le mot opacité, je ne pense pas que cela soit le bon.

M. le Maire : Quand une organisation qui a vocation à gérer toutes les mobilités de la Ville de Lyon dans laquelle vous n'avez aucune opposition et finalement le seul moyen que vous avez d'avoir des informations c'est le compte rendu moral que voudra bien nous fournir la SLP lors d'un conseil municipal, je n'appelle pas ça un système démocratique, je suis désolé, et c'est bien pour cela que vous le faites. Vous avez même exclu dans certaines de vos organisations vos amis de la majorité, et je rappelle que Nathalie Perrin-Gilbert est la première à s'opposer à ce que vous avez fait sur l'OMTL, ce qui montre bien qu'à un moment donné, là-dessus, oui, toute la transparence n'est pas faite.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENESTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/396 Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 euros - exercice 2022.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Cette délibération ne concerne pas d'école du 2^e arrondissement cette fois-ci mais on ne manquera pas de faire appel à ce dispositif dans le cadre de futurs projets. Nous avons une vision plus globale sur nos projets d'apaisement aux abords des écoles et des crèches. On essaie de voir large et de penser vraiment aux quartiers et d'articuler ça avec d'autres projets. Je suis ravie que la Métropole ait enfin donné son accord pour l'agrandissement de la cour de Lamartine. On saura vous solliciter pour avoir les subventions nécessaires pour traiter la rue Jean Fabre et réparer ce qui avait été fait en 2020 un peu dans la précipitation.

M. le Maire : On note que finalement un peu tous les arrondissements ont pu bénéficier de ce dispositif à l'exception du 2^e et du 6^e arrondissement. Mais nous ne désespérons pas, ces 2 arrondissements pourront, on en est certain, puisque l'adjointe nous l'a fait savoir, bénéficier de ce dispositif. Je vous propose que pour les autres arrondissements nous votions favorablement.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/397 Modification de la politique de stationnement pour les résidents.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : La mesure phare qui nous est proposée c'est la suppression de la 2^e vignette résident par foyer. Sur le 2^e arrondissement cela concernerait environ 200 familles.

Le fond de ma pensée c'est que cela tient plus du symbole qu'une mesure efficace pour lutter contre les émissions de gaz à effets de serre. Proposer aux lyonnais de se séparer de leurs voitures et de prendre les transports en commun, comme vous l'avez indiqué M. Lungestrass, au vu de ce qui se passe depuis ces derniers mois, c'est-à-dire les pannes à répétitions, l'allongement des trajets domicile / travail pour certains, ce n'est pas tenable, ce n'est pas acceptable.

Vous jouez beaucoup sur les symboles et peu sur l'efficacité dans notre belle ville de Lyon depuis plusieurs mois. Je vous demanderai de voter contre cette mesure.

M. Lungestrass : Alors non, ce n'est pas du symbole d'une part parce que c'était écrit dans le plan des déplacements urbains qui a été voté en 2017. Loin du PDU de faire en 2017 dans le symbole et qui n'était pas de notre majorité, je le rappelle. Le 2^e élément, c'est qu'on a un enjeu sur cette 2^e vignette, on a déjà une baisse conséquente de l'utilisation de cette 2^e vignette sur l'espace public. Moins 66% entre 2017 et 2021 c'est une belle baisse observée et puis on a cet enjeu de partage de l'espace public pour pouvoir y implanter d'autres choses.

Nous sommes tous unanimes pour végétaliser, notamment la Ville, implanter des arbres, mais cela concerne aussi des choses très fonctionnelles, des poubelles, des bornes de collecte bio déchets qui vont arriver dans l'intégralité de la Ville de Lyon prochainement et qui ont aussi besoin d'espace. On a besoin de mieux partager l'espace aussi sur ce qui ne concerne pas le flux. Par ailleurs cette mesure se veut bien progressive avec une fin des délivrances nouvelles à partir de juillet 2023 et pourront être renouvelées sur les douze mois glissants pour les titulaires dont au plus tard pour les dernières personnes l'été 2024 pour la fin définitive.

M. le Maire : Ce que je regrette c'est cette chasse à la voiture mais même plus largement, c'est les attaques aux classes moyennes, aux plus démunis. Ces gens qui ont aujourd'hui une voiture et une 2^e vignette résident, c'est ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir une place dans les parkings LPA, c'est ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir un parking privé et c'est ceux qui veulent pouvoir stationner à moindre coût à proximité de leur lieu de résidence parce qu'ils ont besoin d'aller à leur lieu de travail.

Je ne pense pas que nous ayons de grands collectionneurs de véhicules qui s'amuse à avoir le plus de voitures à stationner en surface chez nous. Si certains en ont, c'est parce que Monsieur et Madame ont le besoin de devoir se rendre sur leur lieu de travail par voiture parce que derrière il n'y a pas l'offre de transport en commun nécessaire pour y arriver, parce que le lieu entre le travail et le domicile est trop lointain et ceux que vous allez attaquer, encore une fois, mais comme vous le faites depuis le début du mandat sur le logement, sur les transports ce sont les plus faibles. Le résultat de cette politique, cela va être une nouvelle fuite des familles. Cette année cela a été formidable, 38 classes de fermées, 3000 élèves en moins dans les écoles de Lyon. Pas que du centre-ville, je vous rassure, ce sont tous les arrondissements qui sont concernés. C'est le résultat d'une politique qui chasse les familles. Ce à quoi nous assistons, c'est l'arrivée de gens plus aisés qui eux ont la possibilité d'avoir le bon véhicule, de trouver le parking privé, etc... Les personnes démunies sont les grandes victimes de votre politique punitive. La seule volonté qui est la vôtre c'est de lutter contre les libertés, les déplacements mais là-dessus on reste opposés à cette stratégie qui est la vôtre et vous êtes dans le punitif, là où on pourrait être dans l'incitatif et c'est ce que nous regrettons.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENESTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/398 Lancement de l'opération n° 60004xxx « Acquisition de boîtes à dons » au sein des établissements et dispositifs petite enfance de la Ville de Lyon directement ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations, affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/399 Convention unique Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social 2023-2024.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération concerne le traitement des demandes de logement social au niveau intercommunal. Sur le territoire métropolitain, c'est l'association de gestion du Fichier commun du Rhône qui gérait l'outil informatique utilisé jusqu'à présent par les mairies d'arrondissement et le service habitat de la Ville de Lyon.

D'autres outils ont depuis été mis en place, c'est la raison pour laquelle la dissolution de l'association Fichier Commun du Rhône a été votée en assemblée générale en juin 2022.

La Métropole de Lyon a mis en place un nouvel outil de gestion de la demande et des attributions de logement social. Elle a ainsi acquis l'outil PELEHAS, qui permettra d'enregistrer la demande, faire un rapprochement avec l'offre, labelliser les publics prioritaires et assurer un suivi des demandes et des attributions.

La Métropole et ses partenaires, dont la Ville de Lyon, ont décidé de déployer un service d'accueil et d'informations des demandeurs (SAID). La Ville de Lyon est engagée au sein du SAID depuis 2017 et dispose de quatre accueils de type 1 (dont la MA2), dont la mission est d'accueillir et d'orienter et six accueils de type 2, dont la mission est d'accueillir, d'enregistrer la demande et de conseiller. Dans la pratique, les accueils de type 1 de la Ville de Lyon vont au-delà des missions minimales requises.

La convention qui fait l'objet de cette délibération modifie uniquement le système de gestion partagé de la demande. Elle permet de poursuivre les activités de gestion de la demande de logement social telles que pratiquées aujourd'hui au sein des différents accueils.

Par ailleurs, la participation de la Ville de Lyon s'élève à 5 000€ par an. Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/400 Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour l'année 2023.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme Condemine : Sur cette délibération, nous sommes très embêtés parce que nous avons demandé à l'adjointe lors de la commission, si elle avait pu faire une concertation auprès des commerçants. Elle ne nous a pas répondu. Nous nous sommes rapprochés de bons nombre de commerçants que nous avons dans l'arrondissement qui n'ont jamais été interrogés. Nous voterons contre cette délibération pour cette raison-là, parce que les remontées des commerçants sont plutôt des inquiétudes suite à 2 années très difficiles, suite à des chiffres qui montrent qu'on est plutôt sur une baisse actuellement de 20% de fréquentation et de consommation. Il nous semblait opportun de ne pas faire quoi que ce soit, d'avoir leur acquiescement pour une augmentation. Sur cette délibération, je vous propose que nous donnions un avis défavorable.

M. Lungenstrass : Un mot sur cette délibération, il est important de voir que la Ville de Lyon subit également des impacts économiques et financiers particulièrement importants liés à l'inflation qui est de l'ordre de 6 à 7% aujourd'hui en France, en tous les cas c'est ce qu'estime l'INSEE. Mais aussi avec la hausse des coûts de l'énergie, c'est plus de 20 millions d'euros qui sont estimés pour la hausse des fluides. Nous sommes en lien permanent avec les représentants des commerçants sur ces sujets-là et l'Adjointe au Commerce connaît bien leur situation. Elle échange régulièrement avec eux. On sait qu'il y a une fréquentation en baisse notamment liée à cette inflation qui pénalise le panier des ménages, néanmoins, il nous paraissait important d'avoir une contribution de l'ordre de 3% pour les commerçants qui utilisent l'espace public pour contribuer à l'effort budgétaire de la Ville de Lyon.

M. le Maire : Après avoir attaqué les plus faibles, maintenant on s'attaque aux commerçants. Suppression des 1 300 places de parking en centre-ville, nos pauvres commerçants qui ont subi le COVID, la crise des gilets jaunes, cela fait 5 ans qu'ils ont du mal à retrouver le rythme d'avant 2018. Ça y est, vous avez inventé une nouvelle hausse de taxe, cette fois c'est une hausse de 3% à partir du 1^{er} janvier 2023. On le voit bien, sur les commerçants, c'est toujours la même chose, vous les attaquez, vous les taxez, là où au contraire, toutes les villes de France essaient de redynamiser leur centre, essaient de garder de belles enseignes. Vous, dans votre logique, une nouvelle fois de décroissance, une nouvelle fois de taxe, vous venez vous attaquer aux commerçants. Je le regrette, on n'est pas les seuls, on le voit bien, les commerçants aujourd'hui sont nombreux à vous le reprocher et ils étaient nombreux la semaine dernière à venir l'exprimer dans cette salle du conseil. Nous voterons contre cette délibération.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENESTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/401 Approbation des droits de place des marchés de plein vent pour l'année 2023.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Je vous propose de donner un avis défavorable sur cette délibération, pour la même raison que précédemment, ils ont été très fragilisés dans cette période de COVID, par les annonces que vous avez faites sur les nouvelles formes d'occupation et de vacance et de fréquentation des marchés qui doivent être constants. Sur l'abandon des chauffages, sur l'abandon pour l'été des bâches qui rafraîchissent. C'est une population qui est aussi fragilisée et nous pensons que ce n'est pas le moment d'enquiquiner tout le monde.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENESTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/22/402 Examen et adoption de l'état spécial du 2^o arrondissement pour l'exercice 2023.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Il convient ce soir de voter le budget primitif de l'exercice 2023. Comme chaque année, le cadre est contraint de par la loi PML et les règles fixées par la Ville de Lyon.

La dotation 2022 est identique à celle de 2022 mais les montants ont été rééquilibrés par la Ville de Lyon suite à étude entre la DGL et la DAL afin d'être au plus proches de la réalité comptable :

Dotation de gestion locale (DGL) : **239 250 €**

Dotation d'animation locale (DAL) : **69470 €.**

Et en investissement à hauteur de : **63 016 €**

Au sein des équipements, des ajustements de crédits sont faits entre les salles associatives et la Mairie et les frais généraux en fonction des évolutions de tarifs ou de volumes (affranchissements, fluides principalement). Concernant les fluides, la Ville nous annonce une augmentation de 250 % du prix de l'électricité et du gaz, ce qui représenterait environ 60 000 € pour la Mairie du 2^e. En fonction de l'augmentation réelle, la Ville abondera le budget primitif par décision modificative.

J'ai fait valoir auprès de la Mairie de Lyon qu'il y a aussi un intérêt à ce que les mairies d'arrondissement puissent supporter une partie de ces hausses parce que je trouve inconcevable que dans cette période le seul recours qui nous soit proposé par le Maire de Lyon c'est une hausse de la fiscalité. Là-dessus, je pense que tout le monde doit contribuer à l'effort, en tous les cas c'est ce que j'ai fait valoir au titre du 2^e arrondissement. On est une mairie qui a été bien gérée pendant 19 ans par M. Broliquier, on a continué cette bonne gestion et cela nous semble nécessaire de pouvoir participer à l'effort.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/22/403 Projet Educatif de Lyon - Attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes 2023.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je profite toutefois de cette délibération pour faire quelques remarques d'abord sur les montants de ces subventions qui sont inchangés depuis de nombreuses années malgré une hausse importante du prix des séjours depuis la crise du COVID et également une hausse du coût des transports. Heureusement que la Région prend en charge selon certains critères les transports, cela aide beaucoup les écoles et notamment pour les écoles qui sont classées en catégorie B. C'est compliqué parce que le montant des subventions n'est pas très élevé par rapport à ce que coûte réellement un séjour. Elles sont obligées de trouver des financements propres et de s'activer pour pouvoir permettre à ces enfants de partir et beaucoup se découragent en disant que c'est compliqué. Une autre remarque sur un montant qui est fixe par classe, cela ne prend pas en compte le nombre d'élèves, entre une classe à 17 élèves et une classe à 30 élèves, vous avez la même subvention, le reste à charge pour les familles n'est pas le même. Et une dernière remarque sur la catégorisation des écoles qui lèse certaines écoles par rapport à d'autres puisque la proportion de Q1 et Q2 ne reflète pas l'hétérogénéité des situations dans les établissements et c'est quelque chose que l'on perçoit beaucoup sur le 2^e arrondissement. Certes, on a des familles avec de hauts revenus dans nos écoles mais on a aussi des familles en grosse difficulté. Pour le coup, c'est très pénalisant pour elles d'avoir cette moyenne qui est faite, je pense qu'il serait intéressant que la Direction de l'Education envisage un travail pour remettre à jour ces critères et coller plus à la réalité.

M. le Maire : Je suis certain que nos élus de la majorité porteront cette voix auprès de la Direction de l'Education.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/404 Approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD au format fichier pour des durées de 6 mois à 2 ans.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/405 Attribution d'une subvention d'investissement de 75 000 € à l'association dénommée « Association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah à Lyon » et approbation de la convention financière correspondante - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005 , opération « MEMO2126 ».

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Lorsqu'il s'agit du devoir de mémoire, nous donnons un avis favorable évidemment.

M. le Maire : Bien sûr et à noter que par cette délibération, l'ensemble des collectivités, que ce soit la Ville, la Métropole, la Région, vont tous réparer ce qu'il manquait aujourd'hui à Lyon, c'était ce mémorial de la Shoah. Lyon était l'une des rares villes d'Europe à ne pas en avoir et donc on attendait tous le retour de la Métropole de Lyon, ça y est, il est là, et tout le monde est autour de la table et prêt à s'investir. On se réjouit tous de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/22/406 Approbation de tarifs supplémentaires sur la saison 22/23 du Théâtre des Célestins pour la cession du spectacle Le Chat et pour des ateliers pédagogiques.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 11 janvier 2023 à 19h, il sera précédé d'un CICA à 18h sur le thème de l'état du patrimoine dans le 2^e arrondissement. C'est un sujet sur lequel nous avons du mal à avancer, cela permettra à toutes les associations et toutes les personnes présentes de pouvoir avoir enfin des réponses sur une telle lenteur et sur les problèmes que nous rencontrons dans cette délégation. Je vous souhaite une très bonne soirée et bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 19h05.